



CONSEIL MUNICIPAL
7 FÉVRIER 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2024-2

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 février à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 1 février 2024 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Mme Catherine PUJOL, M. Bernard REYES, Mme Marie BACH.

REPRESENTE(S) : Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-Claude PINGET, Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Jean-François MAILLOLS, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Véronique DUCASSY, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Isabelle BERTRAN, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à André BONET, Georges PUIG, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charles IFSSAH, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à Jean-Luc ANTONIAZZI, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Laurence MARTIN, Yves GUIZARD, ayant donné pouvoir à Bruno NOUGAYREDE

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====

Mise en place d'une Mutuelle Communale

M. François DUSSAUBAT expose :

Mes chers collègues,

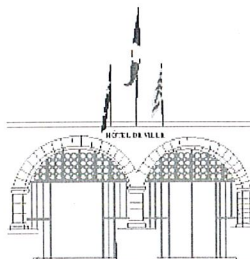
La santé est un droit pour tous, c'est pourquoi la Ville de Perpignan souhaite mettre en place une complémentaire santé négociée, dite « mutuelle santé communale », pour permettre à toutes les personnes qui résident, sont propriétaires ou exercent leur activité professionnelle sur la commune de bénéficier d'une couverture santé adaptée et accessible et d'accéder à des soins de qualité et de proximité.

Dans cette perspective, des échanges et négociations ont été conduites avec plusieurs mutuelles dans le cadre d'un appel à partenariat, afin d'établir un comparatif général sur les prestations proposées et les modalités de leur mise en œuvre.

Après analyse des différentes propositions MUT'COM apparait comme offrant les meilleures garanties et prestations pour la mise en place d'une mutuelle

Considérant qu'il est proposé au conseil municipal

- De retenir la proposition de MUT'COM' pour la mise en place d'une mutuelle



communale offrant aux administrés des offres de mutuelle complémentaire santé

- D'autoriser Monsieur le Maire à établir une convention partenariale.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver, la mise en place d'une mutuelle communale afin de proposer aux administrés des offres de mutuelle complémentaire santé adaptées à leurs besoins.
- 2) De retenir la proposition de la MUT'COM' pour la mise en place d'une mutuelle communale offrant aux administrés des offres de mutuelle complémentaire santé.
- 3) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte :

52 POUR

3 ABSTENTION(S) : Mme Catherine PUJOL, M. Bernard REYES, Mme Marie BACH.

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 20240207-186986-DE-1-1

Accusé reçu le : 12 FEV. 2024

Affiché le : 12 FEV. 2024

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire l'Adjoint délégué

The image shows the official seal of the Municipality of Perpignan, which is circular and contains the text 'VILLE DE PERPIGNAN' and a central emblem. Overlaid on the seal is a large, stylized signature in blue ink.